

PAR COURRIEL

Québec, le 23 avril 2026

Eric Pelletier  
[ericp@erictechnologies.com](mailto:ericp@erictechnologies.com)

**Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M81230**

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 30 mars 2026, visant à obtenir:

*« Dans le cadre d'un litige concernant l'usage illégal de logements résidentiels à des fins touristiques, je sollicite une confirmation officielle du statut d'enregistrement pour les unités situées aux adresses suivantes, pour la période de janvier 2016 à aujourd'hui :*

*Immeuble #1 - Numéro de lot 1180959:  
7-9, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, H2Y 1S5  
(Unités : 100, 200, 300)*

*Immeuble #2 - Numéro de lot 1180948, 2952202:  
46-48-50, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, H2Y 1S6  
(Unités : 101 à 104, 201 à 204, 301 à 304)*

*Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un litige pendant devant le Cour Supérieure du Québec, sous le numéro de dossier [500-17-117190-218]. Les informations relatives à la chronologie de l'occupation et aux dates de saisie administrative sont essentielles pour établir la preuve dans cette affaire.*

*Pour chacune de ces unités, je requiers une attestation précisant :*

- 1. Le statut d'enregistrement : Si un numéro d'établissement (permis CITQ) a été délivré au nom d'un individu ou d'une entreprise pour ces adresses durant la période visée ;*
- 2. L'historique des demandes : Si des demandes d'enregistrement ont été déposées et, le cas échéant, si elles ont été refusées ou révoquées en raison d'une non-conformité au zonage municipal (Zone M.6C / Règlement 01-282 de l'arrondissement Ville-Marie) ;*

...2

3. *L'identité du demandeur : Le nom de l'entreprise ou de la personne ayant sollicité l'enregistrement (si ces informations sont accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics).*

*Cette demande vise à confirmer la conformité des lieux avec l'article 17 de la Loi sur l'hébergement touristique, qui subordonne l'émission d'un certificat à la conformité au zonage municipal. »*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents concernant les adresses suivantes :

Adresse	# enregistrement	Statut
100-7, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H2Y 1S5	316386	Expiré
200-7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H2Y 1S5	314833	En vigueur
300-7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H2Y 1S5	316052	En vigueur

Pour ce qui est des autres adresses ciblées à votre demande, nous confirmons que celles-ci n'ont jamais obtenu d'enregistrement.

En ce sens, vous trouverez en pièce jointe les documents relatifs aux adresses identifiées au tableau ci-dessus. Conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels qu'ils contiennent ne peuvent être divulgués. Ceux-ci ont ainsi été caviardés dans les documents joints à la présente lettre.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

p.j. Avis de recours  
Documents de la demande

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, CHAPITRE A-2.1)**

### **Article 53**

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

### **Article 54**

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**De :** [# Renouvellement CITO](#)  
**À :** [Hassan Al Khafaji](#)  
**Objet :** CITQ Enregistrement # 314833 - Renouvellement de l'enregistrement  
**Date :** 3 juin 2025 17:33:03  
**Pièces jointes :** [314833 - Certificat enregistrement.pdf](#)

---



Le 3 juin 2025

Hassan Al Khafaji  
200-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

N/Réf. : Enregistrement n° 314833  
Adresse : 200-7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal  
Catégorie : Établissements de résidence principale

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 03 août 2026.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques

d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (314833) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

### ***L'équipe de la CITQ***

1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)


Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

### **\*\*\*\*\*Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique\*\*\*\*\***

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;

 Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

**Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.**

This content is extracted to AzureBlobStorage

**De :** [# Renouveaulement CITO](#)  
**À :** [Hassan Al Khafaji](#)  
**Objet :** CITO Enregistrement # 314833 - Renouveaulement de l'enregistrement  
**Date :** 21 juin 2024 13:16:02  
**Pièces jointes :** [314833 - Certificat enregistrement.pdf](#)

---



Le 21 juin 2024

Hassan Al Khafaji  
200-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

N/Réf. : Enregistrement n° 314833  
Adresse : 200-7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal  
Catégorie : Établissements de résidence principale

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 03 août 2025.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de

la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (314833) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

### ***L'équipe de la CITQ***

1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7


Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

**P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...**

**\*\*\*\*\*Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique\*\*\*\*\***

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;

 Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

**Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.**

This content is extracted to AzureBlobStorage

**De :** [# Renouvellement CITO](#)  
**À :** [Michel Sarkis](#)  
**Objet :** CITQ Enregistrement # 316052 - Renouvellement de l'enregistrement  
**Date :** 19 août 2024 11:22:40  
**Pièces jointes :** [316052 - Certificat enregistrement.pdf](#)

---



Le 19 août 2024

Michel Sarkis  
300-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

N/Réf. : Enregistrement n° 316052  
Adresse : 300-7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal  
Catégorie : Établissements de résidence principale

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 15 octobre 2025.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de

la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (316052) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

### ***L'équipe de la CITQ***

1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7


Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

**P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...**

**\*\*\*\*\*Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique\*\*\*\*\***

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;

 Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

**Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.**

This content is extracted to AzureBlobStorage

**De :** [# Renouveaulement CITO](#)  
**À :** [Michel Sarkis](#)  
**Objet :** CITO Enregistrement # 316052 - Renouveaulement de l'enregistrement  
**Date :** 14 octobre 2025 14:45:48  
**Pièces jointes :** [316052 - Certificat enregistrement.pdf](#)

---



Le 14 octobre 2025

Michel Sarkis  
300-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

N/Réf. : Enregistrement n° 316052  
Adresse : 300-7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal  
Catégorie : Établissements de résidence principale

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 15 octobre 2026.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques

d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (316052) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

### ***L'équipe de la CITQ***

1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)


Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

### **\*\*\*\*\*Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique\*\*\*\*\***

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;

 Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

**Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.**

This content is extracted to AzureBlobStorage

**De :** [# Renouveau CITO](#)  
**À :** [Olga Koreneva](#)  
**Objet :** CITO Enregistrement / Registration # 316386 - Renouveau de l'enregistrement / Renewal of registration  
**Date :** 11 septembre 2024 11:21:08  
**Pièces jointes :** [316386 - Certificat enregistrement.pdf](#)

---



*An english version will follow*

Le 11 septembre 2024

Olga Koreneva  
100-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

N/Réf. : Enregistrement n° 316386  
Adresse : 100-7, rue Notre-Dame Ouest,  
Catégorie : Établissements de résidence principale

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 01 novembre 2025.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques

d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (316386) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

**\*\*\*\*\*Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique\*\*\*\*\***

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

**Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.**

---

September 11, 2024

Olga Koreneva  
100-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

Ref #: Registration no 316386  
Address : 100-7, rue Notre-Dame Ouest,  
Category : Principal residence establishments

Subject: Registration of a Tourist accommodation establishment

Dear Olga Koreneva

We have received and validated all the documents required for the renewal of the registration of the establishment mentioned in the section.

A new registration under the category “ Principal residence establishments “ has been issued for this establishment. This registration is valid until November 1, 2025.

We are hereby sending you the new registration certificate for your establishment.

According to article 9 of the *Tourist Accommodation Regulation*, this certificate must be displayed in public view at the main entrance of the establishment, unless the establishment is situated in an immovable that includes two or more residential units, in which case it must be displayed at the main entrance of the building.

This certificate must also be provided to digital accommodation platforms subject to article 20.2 of the *Tourist Accommodation Act*, through which you might decide to announce an accommodation offer for the establishment listed above. Note that it is possible that a delay of one or two working days, from the date of issue of your certificate, may be necessary before the platforms can process and validate your registration.

Please retain the attached electronic version of the registration certificate. This is the version that must be forwarded to digital accommodation platforms. To ensure authenticity, this is a document to which a digital certificate has been applied.

In addition, we remind you that you must indicate the registration number (316386) clearly on all advertising used for promotion, on all Web sites, whether transactional or not, in relation to the operation of the establishment.

The CITQ thanks you for your collaboration.

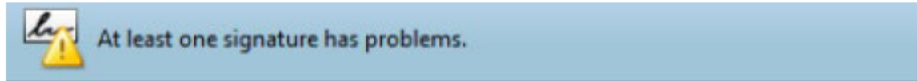
***L'équipe de la CITQ***  
1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)  
Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

**\*\*\*\*\*Warning -- Digital certificate signature panel \*\*\*\*\***

When you open your digital registration certificate in PDF format, you may notice a warning in the blue box of the signature panel at the top of the page;



The digital seal affixed to the PDF document is valid and has been issued by the *Infrastructure à clés publiques gouvernementale* (ICPG), the Quebec government's certification service.

**This warning is normal and should not be cause for concern. The attached registration certificate is compliant and authentic.**

This content is extracted to AzureBlobStorage

De : [# Renouvellement CITQ](#)  
À : [Olga Koreneva](#)  
Objet : CITQ Enregistrement / Registration # 316386 - IMPORTANT ERRATUM - Renouvellement de l'enregistrement /  
Renewal of registration  
Date : 8 octobre 2024 16:32:26  
Pièces jointes : [316386 - Certificat enregistrement.pdf](#)

---

*An english message will follow*

Bonjour,

Nous vous avons transmis récemment un certificat d'enregistrement pour l'établissement mentionné en objet.

Nous avons constaté que sur celui-ci le champ « municipalité » était vide.

Nous avons donc effectué la correction et vous retournons un nouveau certificat valide et conforme.

Le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la Loi sur l'hébergement touristique si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement

Nous sommes navrés des inconvénients et vous remercions de votre compréhension.

**\*\*\*\*\*Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique\*\*\*\*\***

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

**Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.**

---

Dear Olga Koreneva,

We recently sent you a registration certificate for the establishment mentioned in the subject.

We noticed that the "municipality" field was empty on it.

We have therefore made the correction and are returning a new valid and compliant certificate.

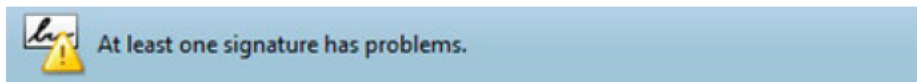
The attached certificate must be displayed in public view at the main entrance of the establishment, unless the establishment is situated in an immovable that included two or more residential units, in which case it must be displayed at the main entrance of the building.

This certificate must also be provided to digital accommodation platforms subject to article 20.2 of the Tourist Accomodation Act, through which you might decide to announce an accommodation offer for the establishment listed above. Note that it is possible that a delay of one or two working days, from the date of issue of your certificate, may be necessary before the platforms can process and validate your registration.

We are sorry for the inconvenience and thank you for your understanding.

**\*\*\*\*\*Warning -- Digital certificate signature panel \*\*\*\*\***

When you open your digital registration certificate in PDF format, you may notice a warning in the blue box of the signature panel at the top of the page;



The digital seal affixed to the PDF document is valid and has been issued by the *Infrastructure à clés publiques gouvernementale* (ICPG), the Quebec government's certification service.

**This warning is normal and should not be cause for concern. The attached registration certificate is compliant and authentic.**

***L'équipe de la CITQ***

1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [renouvellement@citq.qc.ca](mailto:renouvellement@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage

**De :** [#\\_residence.principale](#)  
**À :** [REDACTED]  
**Objet :** Dossier CITQ # 314833 - Enregistrement pour une résidence principale  
**Date :** 4 août 2023 09:56:19  
**Pièces jointes :** [314833 - Certificat enregistrement.pdf](#)

---



Le 04 août 2023

Hassan Al Khafaji  
200-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

N/Réf. : Enregistrement n° 314833  
Adresse : 200-7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal

Objet : Enregistrement pour une résidence principale

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de l'établissement mentionné en rubrique.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. L'enregistrement est valide jusqu'au 03 août 2024.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue-du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait

vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (314833) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### ***L'équipe de la CITQ***

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [residence.principale@citq.qc.ca](mailto:residence.principale@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

#### **\*\*\*\*\*Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique\*\*\*\*\***

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

**Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.**

**De :** [#\\_residence.principale](#)  
**À :** [REDACTED]  
**Objet :** Dossier CITQ # 316052 - Enregistrement pour une résidence principale  
**Date :** 16 octobre 2023 16:55:20  
**Pièces jointes :** [316052 - Certificat enregistrement.pdf](#)

---



Le 16 octobre 2023

Michel Sarkis  
300-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

N/Réf. : Enregistrement n° 316052  
Adresse : 300-7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal

Objet : Enregistrement pour une résidence principale

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de l'établissement mentionné en rubrique.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. L'enregistrement est valide jusqu'au 15 octobre 2024.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue-du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait

vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (316052) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### ***L'équipe de la CITQ***

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [residence.principale@citq.qc.ca](mailto:residence.principale@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

#### **\*\*\*\*\*Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique\*\*\*\*\***

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

**Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.**

**De :** [# residence.principale](#)  
**À :** [REDACTED]  
**Objet :** Dossier CITQ # 316386 - Enregistrement pour une résidence principale  
**Date :** 2 novembre 2023 16:56:18  
**Pièces jointes :** [316386 - Certificat enregistrement.pdf](#)

---



*An english version will follow*

Le 02 novembre 2023

Olga Koreneva  
100-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

N/Réf. : Enregistrement n° 316386  
Adresse : 100-7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal

Objet : Enregistrement pour une résidence principale

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de l'établissement mentionné en rubrique.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. L'enregistrement est valide jusqu'au 01 novembre 2024.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (316386) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.


La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

---

**\*\*\*\*\*Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique\*\*\*\*\***

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;

 Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

**Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.**

---

November 2, 2023

Olga Koreneva  
100-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

Ref #:     Registration n° 316386  
           Address : 100-7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal

Subject: Registration for a principal residence

Dear Olga Koreneva,

The Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) welcomes you.

We have received and validated all the documents necessary to open a file for the above-mentioned establishment.

A registration number under the "Principal residence establishments" category is issued for the establishment mentioned above. The registration is valid until Nov. 1, 2024.

According to article 9 of the *Tourist Accommodation Regulation*, the attached certificate must be displayed in public view at the main entrance of the establishment, unless the establishment is situated in an immovable that includes two or more residential units, in which case it must be displayed at the main entrance of the building.

This certificate must also be provided to digital accommodation platforms subject to article 20.2 of the *Tourist Accommodation Act*, through which you might decide to announce an accommodation offer for the establishment listed above.

Please retain the attached electronic version of the registration certificate. This is the version that must be forwarded to digital accommodation platforms. To ensure authenticity, this is a document to which a digital certificate has been applied.

In addition, according to article 9 of the Regulation, the operator of a tourist accommodation establishment must indicate the registration number (316386) clearly on all advertising used for promotion, on all Web sites, whether transactional or not, in relation to the operation of the establishment.

The CITQ thanks you for your collaboration.

We wish you great success.

Yours sincerely,

***L'équipe de la CITQ***

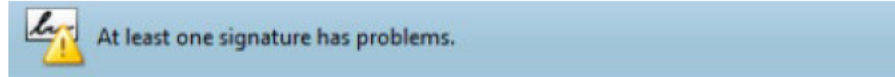
1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : [residence.principale@citq.qc.ca](mailto:residence.principale@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

**\*\*\*\*\*Warning -- Digital certificate signature panel \*\*\*\*\***

When you open your digital registration certificate in PDF format, you may notice a warning in the blue box of the signature panel at the top of the page;



The digital seal affixed to the PDF document is valid and has been issued by the *Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG)*, the Quebec government's certification service.

**This warning is normal and should not be cause for concern. The attached registration certificate is compliant and authentic.**

Le 03 septembre 2025

Olga Koreneva  
100-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

N/Réf. : Enregistrement n° 316386

**Objet : Confirmation de fermeture de votre dossier**

Bonjour,

Comme suite aux démarches que vous avez effectuées auprès de la CITQ, nous confirmons que le dossier de votre établissement, appartenant à la catégorie « Établissements de résidence principale » portant le numéro 316386 est fermé en date du 26 août 2025.

**Nous désirons vous rappeler que vous devez cesser toute exploitation de l'établissement d'hébergement touristique en question et retirer tout affichage publicitaire s'y rattachant. Vous devez aussi retirer et détruire son certificat d'enregistrement.**

Nous vous rappelons aussi que si vous reprenez vos activités de location à court terme, il vous faudra effectuer une nouvelle demande d'enregistrement en utilisant notre formulaire de demande en ligne sur notre site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

L'équipe de la CITQ

**Déléataire du ministère du Tourisme du Québec**

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489  
info@citq.qc.ca • www.citq.info  
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

September 3, 2025

Olga Koreneva  
100-7, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 1S5

Ref.: Registration No. 316386

**Subject : Closure confirmation**

Dear Olga Koreneva,

Following the actions you have taken with the CITQ, we confirm that your establishment's file, belonging to the category « Principal residence establishments », number 316386 has been closed on August 26, 2025.

**We would like to remind you that you must cease all operations of the tourist accommodation establishment in question and remove all advertising displays related to it. You must also remove and destroy its registration certificate.**

We also remind you that if you resume your short-term rental activities, you will need to reapply for registration using the online application form on our website: [www.citq.info](http://www.citq.info)

Yours sincerely,

The CITQ team

# Avis de conformité

## Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique. La section 4 de l'avis doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité ou MRC) où l'établissement sera exploité. Il doit être joint à la demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique. Cet avis certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Le cas échéant, assurez-vous de remplir l'annexe A.

### 1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : Hassan Al Khafaji

Nom et prénom du représentant (si différent) : \_\_\_\_\_

Téléphone (jour) :                      Courriel :                     

### 2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) : Hassan Al Khafaji

Número : 7 Rue : notre dame o App : 200

Municipalité : montreal Code postal : H2Y1S5

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet?  Oui  Non

Si oui, remplir l'annexe A.

### 3 Usage demandé

**Établissement d'hébergement touristique** : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

Établissement d'hébergement touristique général	Établissements d'hébergement touristique jeunesse	Établissement de résidence principale
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.  Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Types et nombre d'unités d'hébergement**

Lits en dortoir	_____	Chalets	_____	Camps	_____
Chambres	_____	Maisons	_____	Sites pour camper	_____
Suites	_____	Appartements	1	Prêts-à-camper	_____

<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
--------------	----------

**4 Section réservée à la municipalité**

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)?  Oui  Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : \_\_\_\_\_

Numéro et nom du règlement de référence : \_\_\_\_\_

Groupe/classe d'usage : \_\_\_\_\_

Autorité compétente : Annick BARITEAU  
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : 438 863-1830 Courriel : annick.bariteau@montreal.ca

Signature :  Date : 2023-03-29

Sceau de la municipalité  
(facultatif)



## Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

### À qui s'adresse ce formulaire ?

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique afin d'y effectuer de la location touristique pour des périodes n'excédant pas 31 jours consécutifs. La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou municipalité régionale de comté) qui vous le retournera ensuite.

### Quand utiliser ce formulaire ?

En vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, un document émanant d'une autorité compétente et démontrant que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique ne contrevient pas à la réglementation municipale relative aux usages doit obligatoirement accompagner les demandes :

- d'enregistrement d'un nouvel établissement d'hébergement touristique ;
- d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel il y a un changement d'exploitant ;
- de mise à jour concernant le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

### Dois-je obligatoirement utiliser ce formulaire ?

Non, cet avis est fourni à titre d'exemple par le ministère du Tourisme. La municipalité pourrait vous remettre un autre document équivalent.

**Toutefois, la CITQ vous recommande fortement d'utiliser le gabarit qui vous est fourni par le ministère du Tourisme.**

Toute l'information requise par la CITQ afin de confirmer que l'usage projeté de votre établissement est conforme à la réglementation municipale se retrouve sur ce modèle et son utilisation permet d'éviter de voir votre demande d'enregistrement abandonnée ou refusée en raison d'un document non accepté.

Pour vous assurer que votre demande d'enregistrement puisse être traitée, vous devez également vous assurer que vous ayez au préalable reçu l'avis de conformité **rempli correctement et signé** par la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité

régionale de comté sur le territoire duquel se trouve l'établissement visé par la demande.

### Comment remplir l'avis de conformité ?

#### **1 - Renseignements sur le demandeur**

Indiquez à cette section les coordonnées de l'exploitant projeté de l'établissement.

L'exploitant peut être propriétaire ou locataire de l'établissement. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale (compagnie). S'il y a plusieurs propriétaires ou locataires, indiquez-les tous.

#### **2 - Renseignements sur l'établissement**

Indiquez à cette section les coordonnées de l'établissement.

- Indiquez, le cas échéant, l'appellation que vous comptez utiliser pour votre établissement ;
- Indiquez l'adresse principale de l'établissement ;
- Si votre établissement est composé d'une seule unité de type maison, appartement ou chalet, ou encore d'une ou plusieurs unités d'un autre type (chambres, lits en dortoir, etc.) cochez la case NON ;
- Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, cochez la case OUI puis complétez l'**Annexe A**.

#### **3 - Usage demandé**

Cochez à cette section la catégorie de l'établissement qui sera exploité et pour lequel vous souhaitez déposer une demande d'enregistrement.

Assurez-vous de bien lire les définitions des catégories. Vous ne pouvez en choisir qu'une seule.

Pour les catégories **Établissements d'hébergement touristique jeunesse** et **Établissement de résidence principale**, avant de cocher cette case, assurez-vous que votre établissement répond à tous les éléments de la définition. Dans le cas contraire, vous devez choisir la catégorie **Établissement d'hébergement touristique général**.

Exemples d'Établissement d'hébergement touristique général : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme, résidence secondaire, logement accessoire ou

## Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

d'appoint, auberge de jeunesse dont moins de 30% des unités sont des lits en dortoir<sup>1</sup>, etc.

### Types et nombre d'unités d'hébergement

Indiquez dans ce tableau le nombre d'unités de chaque type dont sera composé votre établissement et en fonction de l'offre d'hébergement prévue. Fiez-vous à la façon dont vous prévoyez prendre les réservations de locations afin de le compléter.

Par exemple :

- Si vous prévoyez louer un ou plusieurs chalets, indiquez l'information dans la case correspondante. Puisque le chalet sera loué en entier, c'est celui-ci qui correspond à l'unité d'hébergement et il n'est pas nécessaire à cette section d'inscrire le nombre de chambres qu'il contient ;
- Si vous prévoyez faire la location d'une ou plusieurs chambres (au moyen de réservations distinctes), indiquez leur nombre à la case correspondante.

Si aucune unité d'un type n'est prévue, indiquez 0 ou laissez la case vide.

Indiquez le nombre total d'unités d'hébergement demandées dans la case prévue à cet effet.

### **4** – Section réservée à la municipalité

Cette section doit être complétée et signée par un employé autorisé de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé votre établissement.

L'employé municipal y indiquera si l'usage demandé à la section 3 pour l'établissement dont l'adresse est indiquée à la section 2 (et, le cas échéant, à l'Annexe A) est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Il y indiquera également les informations suivantes :

- le nombre maximal d'unités d'hébergement prévu à la réglementation et autorisées à être exploitées à cet emplacement;
- le nom et le numéro du règlement sur lequel est fondée leur réponse ou leur décision ;

- le nom, les coordonnées et la fonction de l'employé municipal qui remplit et signe cette section de l'avis de conformité ;
- La municipalité retournera l'avis à l'exploitant (demandeur) une fois la section 4 complétée et signée.

### **Annexe A**

Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, vous devez compléter l'Annexe A.

- Indiquez l'adresse et, le cas échéant, le nom de chaque unité ;
- Indiquez pour chaque unité le nombre de chambres de la résidence et sa capacité d'accueil maximale;
- Utilisez une ligne par unité.

### **Instructions – Avis de conformité municipal**

1. Complétez les sections 1 à 3 du formulaire et au besoin l'Annexe A. Le document peut être rempli directement à l'écran avant d'être enregistré ou imprimé ;
2. Transmettez l'avis au département d'urbanisme de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté de votre établissement ;
3. Une fois qu'un employé municipal autorisé aura rempli et signé\* la section 4 de l'avis, il vous le retournera ;
4. Joignez l'avis signé ainsi que les autres documents requis à votre formulaire de demande d'enregistrement\*\*. Ce formulaire doit être rempli en ligne sur le site Internet de la CITQ ; [https://citq.qc.ca/fr/demande\\_enregistrement.php](https://citq.qc.ca/fr/demande_enregistrement.php)

\*Si la municipalité vous a indiqué que l'usage demandé pour l'établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, vous ne pouvez pas présenter de demande d'enregistrement.

\*\*Si l'avis de conformité est requis dans le cadre d'une mise à jour du type ou du nombre d'unités d'hébergement d'un établissement existant, il est possible que vous deviez plutôt à transmettre l'avis à un agent de la CITQ ou via votre compte sur le Portail CITQ.

<sup>1</sup> Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.



Date de création du formulaire

27 juin 2023 09h51

**Je déclare qu'il s'agit de ma résidence principale dont l'adresse est celle indiquée aux ministères et organismes du gouvernement délivrant l'une ou l'autre des pièces suivantes. Cochez celle ou celles correspondant à votre situation :**

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire du Québec

**Êtes-vous propriétaire ou locataire?**

Locataire

**Est-ce que votre résidence principale est situé dans un immeuble en copropriété divisé?**

Non

## Joindre vos documents

**Avis de conformité municipal complété et signé par la municipalité (voir modèle ci-dessous)**

- [avis-de-conformite-7-nd-200-citq.pdf](#)

**Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ par événement**

- [summary-of-insurance-for-7nd.pdf](#)

**Bail ou contrat de location**

- [7-200-sep19-aug26.pdf](#)

**Autorisation du propriétaire (voir modèle ci-dessous)**

- [autorisation-du-propretaire-7-nd.pdf](#)

**Photographie intérieure**

- [photo-interieur2.pdf](#)

**Photographie extérieure**

- [photo-exterieur1.pdf](#)

## Vos renseignements

**Adresse de la résidence principale**

7 Rue Notre-Dame Ouest

**Appartement**

200

**Ville**

Montréal

**Arrondissement**

Ville-Marie

**Code postal**

H2Y 1S5

## Nom du ou des propriétaires ou locataires

### Nombre de propriétaire ou locataire

1

### Propriétaire ou locataire 1

M.

### Propriétaire ou locataire 1 - Prénom et nom

HASSAN AL KHAFAJI

### Date de naissance - Propriétaire ou locataire 1

[REDACTED]

M.

### Prénom

HASSAN

### Nom

AL KHAFAJI

### Langue de correspondance

Français

### Numéro de téléphone principal

[REDACTED]

### Numéro de téléphone secondaire

### Adresse courriel

[REDACTED]

### Prénom

HASSAN

### Nom

AL KHAFAJI

### Avez-vous été reconnu(e) coupable

Non

- Je comprends qu'en vertu de l'article 28, paragraphe 2 de la Loi sur l'hébergement touristique, commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 \$ à 25 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 5 000 \$ à 50 000 \$, dans les autres cas, toute personne qui fait une fausse déclaration dans un document prescrit par la présente loi et ses règlements.

## Paiement

### Numéro demande

RP-16881

### Paiement accepté

Description	Qté	Prix unitaire	Prix
-------------	-----	---------------	------

Droits payables aux fins d'enregistrement	1	\$ 50.00 CAD	\$ 50.00 CAD
		<b>Total</b>	<b>\$ 50.00 CAD</b>

# Avis de conformité

## Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui doit enregistrer un nouvel établissement d'hébergement touristique en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique. Il doit être joint à la demande d'enregistrement. Il certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Un nouvel avis de conformité doit également être fourni lorsqu'il y a changement d'exploitant ou lors d'un changement du type ou du nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Les Sections 1, 2 et 3, de même que l'Annexe, le cas échéant, doivent être remplies par la personne qui entend exploiter l'établissement ou son représentant. L'information présentée ne doit concerner que la portion « établissement d'hébergement touristique » du projet.

La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou MRC) où l'établissement sera exploité.

### 1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : MICHEL SARKIS

Nom et prénom du représentant (si différent) : \_\_\_\_\_

Téléphone (jour) :                      Courriel :                     

### 2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) : MICHEL SARKIS

Numéro : 7 Rue : NOTRE DAME OUEST App : 300

Municipalité : MONTREAL Code postal : H2Y 1S5

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet?  Oui  Non

Si oui, remplir l'annexe A.

### 3 Usage demandé

**Établissement d'hébergement touristique** : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

Établissement d'hébergement touristique général	Établissements d'hébergement touristique jeunesse	Établissement de résidence principale
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## Types et nombre d'unités d'hébergement

### Location en chalet, maison ou appartement

Nombre de chalets : _____	Nombre de maisons : _____	Nombre d'appartement ou condos : _____
Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : _____

### Location à la chambre

Nombre de chambres : _____	Nombre de suites : _____
----------------------------	--------------------------

### Location au lit

Nombre de lits en dortoir : _____
-----------------------------------

### Autres

Nombre de camps : _____	Nombre de sites pour camper : _____	Nombre de prêts-à-camper : _____
-------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

<b>TOTAL</b>
--------------

## 4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)?

Oui

Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : \_\_\_\_\_

Numéro et nom du règlement de référence : \_\_\_\_\_

Groupe/classe d'usage : \_\_\_\_\_

Autorité compétente : Annick Bariteau

Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : 438 863-1830

Courriel : annick.bariteau@montreal.ca

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Sceau de la municipalité  
(facultatif)

2023-10-11





**Date de création du formulaire**

12 octobre 2023 10h58

**Je déclare qu'il s'agit de ma résidence principale dont l'adresse est celle indiquée aux ministères et organismes du gouvernement délivrant l'une ou l'autre des pièces suivantes. Cochez celle ou celles correspondant à votre situation :**

- Permis de conduire du Québec

**Êtes-vous propriétaire ou locataire?**

Locataire

**Est-ce que votre résidence principale est situé dans un immeuble en copropriété divisé?**

Non

## Joindre vos documents

**Avis de conformité municipal complété et signé par la municipalité (voir modèle ci-dessous)**

- [3007-nd-certificat-de-conformite.pdf](#)

**Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ par événement**

- [3007-nd-insurance-liability.pdf](#)

**Bail ou contrat de location**

- [3007-nd-lease.pdf](#)

**Autorisation du propriétaire (voir modèle ci-dessous)**

- [3007-nd-autorization-proprietaire.pdf](#)

**Photographie intérieure**

- [3007-nd-photo-interieure.pdf](#)

**Photographie extérieure**

- [3007-nd-photo-exterieure.pdf](#)

## Vos renseignements

**Adresse de la résidence principale**

7 Rue Notre-Dame Ouest

**Appartement**

300

**Ville**

Montréal

**Arrondissement**

Ville-Marie

**Code postal**

H2Y 1S5

## Nom du ou des propriétaires ou locataires

### Nombre de propriétaire ou locataire

1

### Propriétaire ou locataire 1

M.

### Propriétaire ou locataire 1 - Prénom et nom

Michel Sarkis

### Date de naissance - Propriétaire ou locataire 1

[REDACTED]

M.

### Prénom

Michel

### Nom

Sarkis

### Langue de correspondance

Français

### Numéro de téléphone principal

[REDACTED]

### Numéro de téléphone secondaire

### Adresse courriel

[REDACTED]

### Prénom

Michel

### Nom

Sarkis

### Avez-vous été reconnu(e) coupable

Non

- Je comprends qu'en vertu de l'article 28, paragraphe 2 de la Loi sur l'hébergement touristique, commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 \$ à 25 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 5 000 \$ à 50 000 \$, dans les autres cas, toute personne qui fait une fausse déclaration dans un document prescrit par la présente loi et ses règlements.

## Paiement

### Numéro demande

RP-18190

### Payment Method

PayPal Checkout

**Paiement accepté**

Description	Qté	Prix unitaire	Prix
Droits payables aux fins d'enregistrement	1	\$ 50.00 CAD	\$ 50.00 CAD
		<b>Total</b>	<b>\$ 50.00 CAD</b>

# Avis de conformité

## Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui doit enregistrer un nouvel établissement d'hébergement touristique en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique. Il doit être joint à la demande d'enregistrement. Il certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Un nouvel avis de conformité doit également être fourni lorsqu'il y a changement d'exploitant ou lors d'un changement du type ou du nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Les Sections 1, 2 et 3, de même que l'Annexe, le cas échéant, doivent être remplies par la personne qui entend exploiter l'établissement ou son représentant. L'information présentée ne doit concerner que la portion « établissement d'hébergement touristique » du projet.

La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou MRC) où l'établissement sera exploité.

### 1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : Olga KORENEVA

Nom et prénom du représentant (si différent) : \_\_\_\_\_

Téléphone (jour) : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]

### 2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) : Olga KORENEVA

Numéro : 7 Rue : Notre-Dame Ouest App : 100

Municipalité : Montreal Code postal : H2Y1S5

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet?  Oui  Non

Si oui, remplir l'annexe A.

### 3 Usage demandé

**Établissement d'hébergement touristique :** établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

Établissement d'hébergement touristique général	Établissements d'hébergement touristique jeunesse	Établissement de résidence principale
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.  Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## Types et nombre d'unités d'hébergement


Location en chalet, maison ou appartement		
Nombre de chalets : _____	Nombre de maisons : _____	Nombre d'appartement ou condos : _____
Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : _____

Location à la chambre	
Nombre de chambres : _____	Nombre de suites : _____

Location au lit
Nombre de lits en dortoir : _____

Autres		
Nombre de camps : _____	Nombre de sites pour camper : _____	Nombre de prêts-à-camper : _____

**TOTAL**

4 Section réservée à la municipalité	
L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____	
Numéro et nom du règlement de référence : _____	
Groupe/classe d'usage : _____	
Autorité compétente : <b>Annick BARITEAU</b> Prénom, nom et titre (en lettres moulées)	
Téléphone : <b>438 863-1830</b>	Courriel : <b>annick.bariteau@montreal.ca</b>
Signature : 	Date : <b>2023-10-17</b>
Sceau de la municipalité (facultatif)	





**Form creation date**

20 août 2025 17h48

**1. Registration number / Reference number**

316386

**2. Operator number**

1

**3.1 Establishment Name (or registration number if applicable)**

316386

**3.2 Establishment Address**

7 Rue Notre-Dame Ouest

**3.3 Apartment, office or local**

100

**3.4 City**

Montréal

**3.5 Postal Code**

H2Y 1S5

**4. Date of cessation of operations**

01-06-2025

**5. Reason for closure (e.g., illness, sale, long-term rental, etc.)**

Starting June 2025 I stopped renting my place as I'm not travelling anymore and staying in my apartment myself.

**6. Name of operator or representative**

Olga Koreneva

**I understand that I must cease all operation of the tourist accommodation establishment in question and remove any advertising displays relating to it. If applicable, I understand that I must remove and destroy its registration certificate.**

- I understand

**Form completed by:**

Olga Koreneva

**\* Your e-mail:**

[REDACTED]



**Form creation date**

31 octobre 2023 15h11

**I declare that this is my principal residence for which the address corresponds to the one I have provided to government ministries and organizations having issued one or the other of the following items. Check those corresponding to your situation:**

- Quebec health card
- Passport

**Are you an owner or a tenant?**

Tenant

**Is your establishment located in a divided co-ownership building?**

No

## Attach your documents

**Municipal compliance notice completed and signed by the municipality (see model below)**

- [7-notre-dame-ouest-app-100-citq.pdf](#)

**Proof of civil liability insurance of \$2,000,000 per event**

- [insurance-7.pdf](#)

**Lease or rental contract**

- [lease\\_for\\_7\\_notre\\_dame-final.pdf](#)

**Owner's authorization (see model below)**

- [autorisation-du-propretaire-7-100-30oct23.pdf](#)

**Interior Photographs**

- [img-20231011-wa0018.jpg](#)

**Exterior Photographs**

- [img-20231031-wa0030.jpg](#)

## Your information

**Address of the principal residence**

7 Rue Notre-Dame Ouest

**Apartment**

100

**City**

Montréal

**District**

Ville-Marie

**Postal Code**

H2Y 1S5

**Name(s) of owner(s)/tenant(s)**

**Number of owner(s) or tenant(s)**

1

**Owner or tenant 1**

Mrs

**Owner or tenant 1 - First name and surname**

Olga Koreneva

**Date of birth - Owner or tenant 1**

[REDACTED]

Mrs

**First Name**

Olga

**Last Name**

Koreneva

**Language of correspondence**

English

**Main telephone number**

[REDACTED]

**Secondary telephone number**

**Email Address**

[REDACTED]

**First Name**

Olga

**Last Name**

Koreneva

**Have you been found guilty**

No

- I understand that, pursuant to article 37, paragraph 1 of the Act Respecting Tourist Accommodation Establishments, "Anyone who makes a false declaration in a document prescribed by this Act and its regulations, is guilty of an offence and is liable to a fine of \$2,500 to \$25,000 in the case of a natural person and \$5,000 to \$50,000 in other cases".

**Paiement**

**Numéro demande**

RP-18370

**Payment Method**

PayPal Checkout

**Paiement accepté**

Description	Qté	Prix unitaire	Prix
Registration fees payable	1	\$ 50.00 CAD	\$ 50.00 CAD
		<b>Total</b>	<b>\$ 50.00 CAD</b>